

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA- FINANCIÈRE



2018

AIGLE

DEPUIS 1853

MODÈLE D'AFFAIRES P3



Cartographie des risques P9
Notre politique RSE P10

NOS ENJEUX CRUCIAUX P11



Achats et produits responsables... P12
Respect du bien-être animal P14
Santé sécurité..... P15
Impact environnemental et biodiversité P17
Développer et assurer le maintien des savoir-faire..... P20

ENJEUX MAJEURS P25



Économie circulaire et changement climatique P26

ENJEUX À SUIVRE P29



Impact territorial..... P30
Dialogue social P32

NOTE MÉTHODOLOGIQUE P35



MODÈLE D'AFFAIRES



Présentation de l'entreprise

Créée en 1853 par Hiram Hutchinson, Aigle est une marque française devenue un acteur majeur du Lifestyle inspiré par l'Outdoor français sur les marchés Asiatiques et Européens.

Forte de son savoir-faire en protection, Aigle conçoit, fabrique et distribue des vêtements, bottes et chaussures destinés à affronter le quotidien ou les éléments avec style. Elle décline ses collections pour tous.

NOTRE MISSION : PROTÉGER L'HOMME AU QUOTIDIEN AVEC STYLE

Maître caoutchoutier depuis 1853, nous avons développé une expertise unique de la protection sur l'ensemble de nos catégories de produits (Vêtements, Chaussures, Bottes et Accessoires).

Que ce soit autour de partenariats exclusifs avec des labels reconnus sur le marché comme Goretex ou au travers de technologies développées par nos soins (MTD, « 37.5 ») ou encore de notre expertise caoutchouc, nous sommes LA marque lifestyle inspirée par l'Outdoor français.

Notre différence? Offrir des produits alliant style et fonction pour permettre à nos clients de vivre des moments de liberté et de sensations.

NOTRE AMBITION

Avec 188 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés en 2018, notre ambition est de porter l'activité consolidée d'AIGLE à 245 M€ d'ici 2021.

Pour atteindre cet objectif, nous poursuivons 4 enjeux stratégiques majeurs



RENDRE LA MARQUE PLUS DÉSIRABLE



DEVELOPPER UNE TAILLE CRITIQUE EN EUROPE



RENTABILISER L'EUROPE



FAIRE GRANDIR AIGLE ENSEMBLE

NOTRE GOUVERNANCE



Romain Guinier
PDG



Patrick Daniels
Directeur Commercial EMEA



Aurélie Sandler
Directrice Brands & Consumer



Anne Valier
Directrice des Opérations



Nathalie Blanchet
Directrice Industrie



Sophie Mouhieddine
Directrice des Ressources Humaines



Yves Trousselle
Directeur SSE

Le Comité Exécutif a été remodelé afin de répondre aux enjeux stratégiques définis. Au cœur de cette réorganisation, la création de deux nouvelles Directions pour répondre à la stratégie :

DIRECTION BRAND & CONSUMER
Pour que la marque gagne en désirabilité

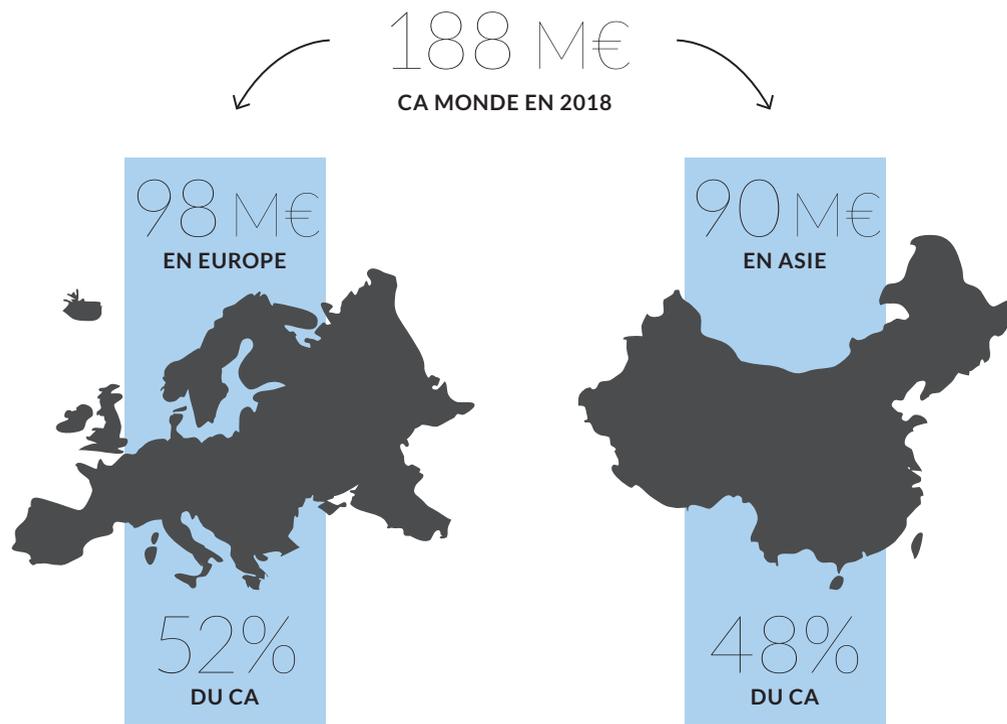


DIRECTION DES OPÉRATIONS
Pour répondre à nos enjeux de rentabilité et de marges

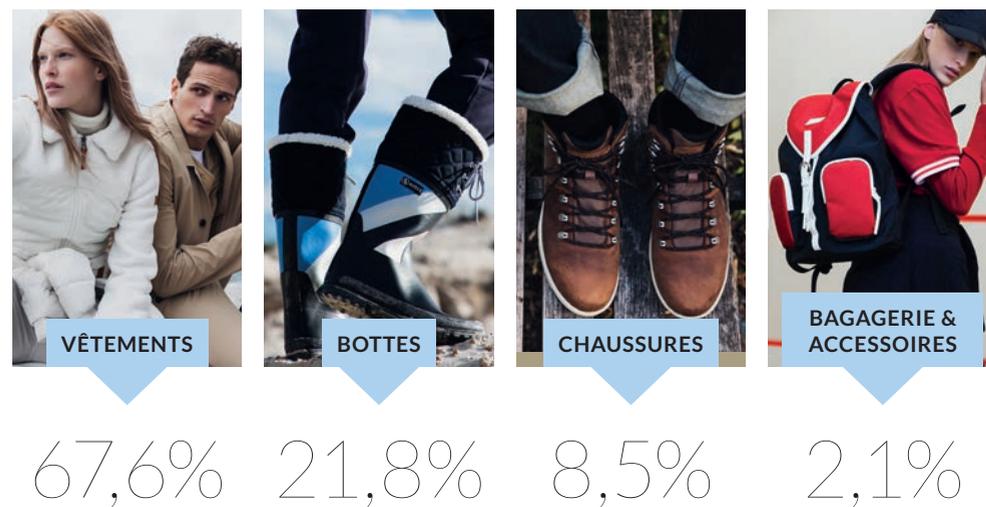


Cette réorganisation vise également à optimiser l'efficacité collective par la clarification des rôles et responsabilités, la relocalisation de postes au sein de notre siège social de Boulogne-Billancourt et par la professionnalisation d'un certain nombre de postes clés (supply Chain, DSI, Sales Merchandising, Digital...).

NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES



LA RÉPARTITION DU CA MONDE PAR CATÉGORIE DE PRODUITS



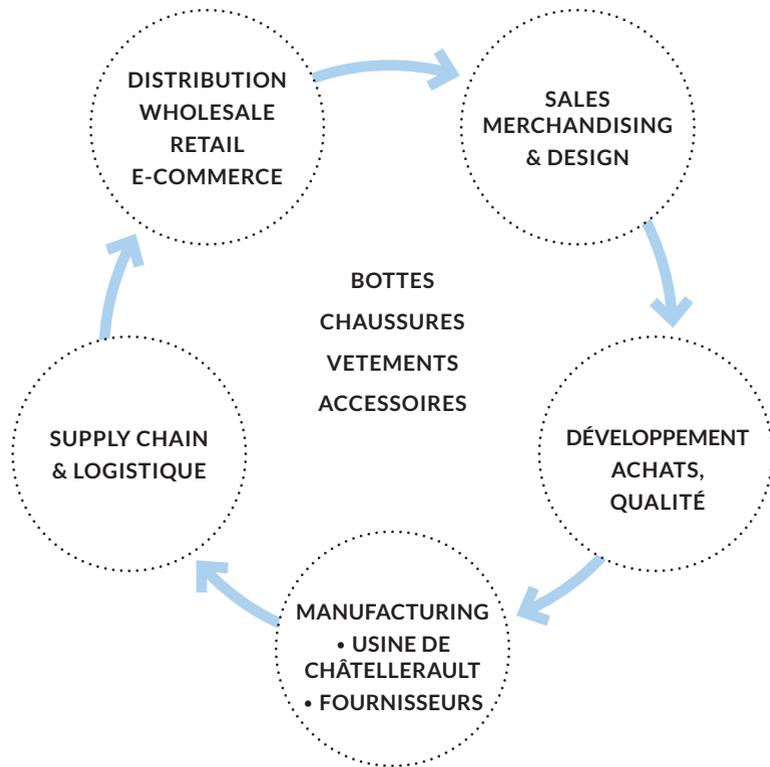
RÉPARTITION DU CA EUROPE PAR RÉSEAU DE DISTRIBUTION



NOS ÉQUIPES



NOTRE CHAÎNE DE VALEUR AU SERVICE DE NOS CLIENTS



AIGLE confectionne la majorité de ses bottes à la main en France et perpétue un savoir-faire unique depuis 1853. Leader incontesté de la vente de bottes en France, AIGLE équipe les professionnels et les amateurs de nature.

Sur la catégorie botte, nous n'avons cessé d'innover et de segmenter notre offre afin qu'elle s'adresse à l'ensemble de nos clients : botte enfant, botte lifestyle destinée aux citadines ou lignes de bottes dédiées au jardinage.

AIGLE est également l'une des marques référentes sur les catégories vêtements et chaussures : parkas, polaires, chaussures de randonnée. Pour cela, nous nous appuyons sur des fournisseurs experts des matières techniques et de leur montage garantissant ainsi une protection de haute performance à nos clients.

Les produits fabriqués en négoce sont dessinés et conçus par nos équipes Studio et Développement. Ils sont par la suite testés par nos laboratoires internes en France.

SERVICES SUPPORTS :
RESSOURCES HUMAINES, FINANCE, IT, COMMUNICATION & DIGITAL

Cartographie des risques

Pour identifier nos risques et enjeux principaux en matière de RSE, nous nous sommes basés sur le référentiel Grenelle II et avons procédé à un benchmark des pratiques sectorielles.

Catégorie d'informations extra-financières auxquelles un risque peut être associé		RISQUE SIGNIFICATIF	Définition du risque et justification de son caractère significatif
		PAS DE RISQUE SIGNIFICATIF	
ENVIRONNEMENT			
Politique Environnementale	Management environnemental		Non renouvellement de nos autorisations d'exploitation, perte financière
Changement climatique, énergie et eau	Changement climatique		Risque de rupture d'approvisionnement de nos matières premières
	Efficacité énergétique, énergies renouvelables et eau		Maîtrise de la facture énergétique et d'eau, augmentation des prix
Économie Circulaire	Efficacité matière		Augmentation du prix de revient, baisse des marges
	Déchets		Augmentation des coûts de gestion
	Gaspillage alimentaire		Non applicable
Biodiversité	Biodiversité		Pertes irréversibles de biodiversité, risque d'image
SOCIAL/SOCIÉTAL			
Santé et Sécurité au travail	Santé et Sécurité au travail		Invalidité ou décès pour les employés, risque d'image, d'attractivité, coûts sociaux directs et indirects (cotisations AT/MP)
Emploi et Compétences	Attractivité et recrutement des talents		Pertes des talents contribuant à la valeur
	Formation		Maintien de notre Savoir-Faire, adéquation des compétences aux besoins de l'entreprise
Qualité du management et du dialogue social	Engagement des collaborateurs		Perte de productivité
	Relations sociales		Dégradation du climat social, perte de productivité
Égalité de traitement	Diversité		Attractivité des talents, risque d'image
	Discriminations		Risque d'image
Engagements sociétaux	Impact socio-économique local		Facilité d'obtention de permis, d'autorisation d'exploitation
	Qualité des produits/services et relation clients		Risque de valeur sur la marque, perte de chiffres d'affaires
	Maîtrise et connaissance de la chaîne d'approvisionnements		Risque de réputation, ruptures d'approvisionnement, maîtrise des coûts de production
	Bien-être animal		Risque d'image
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
Lutte contre la corruption	Corruption / Ethique		Risque d'amende
DROITS DE L'HOMME			
Droits de l'Homme	Droits de l'Homme chez nos fournisseurs		Risque de réputation, perte de confiance des consommateurs

Notre politique RSE

L'analyse des risques nous a permis de déterminer 4 enjeux cruciaux et 1 enjeu majeur en matière de responsabilité sociale et environnementale.

NOS 5 ENJEUX CRUCIAUX

(indissociables de notre modèle d'affaires)

Achats et Produits Responsables	P12
Respect du bien-être animal	P14
Santé Sécurité	P15
Impact environnemental et biodiversité.....	P17
Développer et assurer le maintien des savoir-faire	P20

NOS ENJEUX MAJEURS

(déterminant pour la création de valeur)

Économie Circulaire et Changement Climatique.....	P26
---	-----

NOS ENJEUX À SUIVRE

(pouvant constituer soit un risque, soit une opportunité)

Impact territorial	P30
Dialogue social.....	P32

NOS ENJEUX NON SIGNIFICATIFS

(non traités dans le rapport)

La lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire
L'alimentation responsable, équitable et durable
Mécénat

Les politiques et les indicateurs de clés de suivi en réponse à ces enjeux sont déclinés à la suite de ce rapport.

NOS ENJEUX CRUCIAUX



Achats et produits responsables

SOUTENIR LA FILIÈRE HÉVÉA EN AGISSANT LOCALEMENT

Concernant le risque RSE fournisseur, nous mettons la priorité sur nos fournisseurs de caoutchouc naturel, dont les approvisionnements proviennent de Thaïlande (1/3) et du Vietnam (2/3). Nous avons étendu la diffusion de notre Code de Conduite des Partenaires AIGLE à nos fournisseurs de caoutchouc naturel de rang 2 mais souhaitons aller plus loin en agissant directement sur la filière.

GARANTIR LA BONNE PRATIQUE DES ACHATS

Les achats responsables et durables sont l'une de nos préoccupations importantes.

Notre Code de Conduite des Partenaires AIGLE est diffusé auprès de nos fournisseurs afin de maîtriser nos achats de produits finis et de matières premières (liées à la fabrication de nos bottes réalisées sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne).

En parallèle de cette démarche, AIGLE défend un comportement d'achat auprès de ses collaborateurs. La déclinaison de ces principes dans le code de conduite interne permet de diffuser auprès de nos salariés cet engagement notamment en matière de lutte contre la corruption et de conflit d'intérêt.



Pour aller plus loin

N'étant pas en lien direct avec les plantations, nous travaillons sur un plan d'actions avec une ONG spécialisée sur une **étude des enjeux environnementaux et sociaux de la filière hévéa** pour une mise en œuvre au cours de l'année 2019.



Indicateur objectif

Un indicateur sera défini à la suite de la mise en œuvre du projet



Pour aller plus loin

Nous nous engageons en 2019 à effectuer une **révision de notre Code de Conduite des Partenaires AIGLE** afin d'actualiser nos standards.



Indicateur clé

89% de signature de notre Code de Conduite des Partenaires par nos fournisseurs et **53% du parc fournisseurs** audité ou possédant des certifications sociales et/ou environnementales en 2018 (saison PE/AH2019).

LABELLISATION MADE IN FRANCE

La légitimité de notre marque et son ADN se sont construits autour de ce qu'AIGLE a bâti autour de la botte en caoutchouc. Depuis 2016, nous avons ancré encore plus la marque dans le made in France avec le label Origine France Garantie que nous avons obtenu pour nos bottes fabriquées sur notre site industriel d'Ingrandes/Vienne.



Pour aller plus loin

Arrivant aux termes de nos trois années de labélisation, nous souhaitons **réitérer notre engagement en faveur de la promotion du Made In France** par le renouvellement du label en 2019.



Indicateur clé

En moyenne **79%** du prix de revient de nos bottes réalisées sur notre site d'Ingrandes est réalisé en France

RÉDUIRE NOTRE UTILISATION DES PFC

Conformément à notre engagement pris en 2016, nous avons intégralement - à une référence près- supprimé l'usage des PFC8 au profit du PFC6 sur nos collections Printemps-Eté et Automne-Hiver 2018 en optant pour une solution qui représente aujourd'hui la meilleure alternative possible. L'usage du PFC6 est par ailleurs maintenu pour toute une catégorie de produits nécessitant une protection forte à la pluie.



Pour aller plus loin

Nous poursuivons nos efforts afin d'augmenter la part de produits PFC Free dans nos collections. En effet, depuis la collection AH18 nos matières sélectionnées chez Gore et les ouates Primaloft sont PFC Free.



Indicateur clé

Répartition des PFC dans nos collections
1,2% PFC8 ;
86,9% PFC6 ;
11,9% PFC0
sur les collections produites en 2018 (PE/AH19)

Respect du bien-être animal

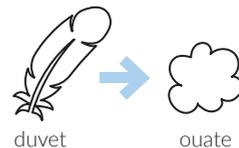
ARRÊT DE L'UTILISATION DE FOURRURE ANIMALE

Depuis 2016, la direction d'AIGLE a décidé de remplacer l'emploi de fourrures naturelles par des fourrures synthétiques. À l'origine le choix de la fourrure naturelle provient de notre histoire, notre positionnement premium et notre « savoir-protéger ». Cependant, nous avons pris conscience des enjeux de protection de la nature et du bien-être animal et arrêté l'emploi de fourrure animale que ce soit sur notre collection européenne ou nos collections spécifiquement développées pour nos magasins en Asie.



Pour aller plus loin

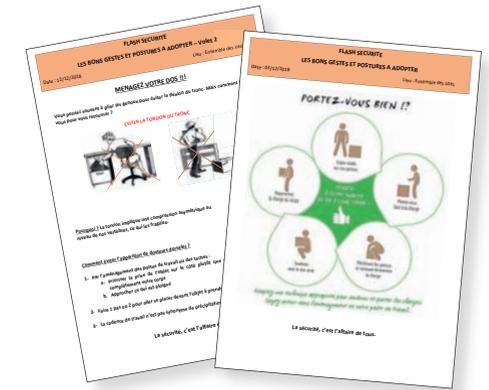
Parce que le bien-être animal reste une de nos préoccupations cruciales, nous avons décidé d'aller plus loin en 2019 en **supprimant l'utilisation de duvet au sein de nos collections**. Nos équipes travaillent actuellement à sa substitution par de la ouate synthétique toute aussi performante contre le froid. Cette mesure sera effective à partir de la collection Automne-Hiver 2020 sur un périmètre Europe.



duvet

ouate

Santé sécurité



GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS

Une politique de prévention en matière de santé-sécurité

Notre service Santé Sécurité Environnement et le CSSCT travaillent en étroite collaboration sur les sujets de santé et sécurité. En 2018, le CSSCT s'est réuni 20 fois pour évoquer les différentes problématiques de l'entreprise. De plus, des visites ont été réalisées afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain. Chaque problématique est consignée dans notre outil de pilotage dédié.

En 2018, 115 problématiques ont été résolues sur les 248 actions ouvertes soit un taux d'avancement de 46 %.

Depuis 2015, AIGLE a mis en place un accueil sécurité à destination des nouveaux collaborateurs du site d'Ingrandes. Cette mesure de prévention vise à lutter contre la sur-accidentalité des nouveaux arrivants et plus particulièrement des intérimaires. En 2018, 225 personnes ont bénéficié de cette formation dont 188 intérimaires.

Parce que la communication, est indispensable pour maintenir la dynamique de prévention, nous avons mis en place au cours de l'année 2018 des flashs sécurité à destination de l'ensemble des collaborateurs en France. Le flash vise à sensibiliser les collaborateurs en leur donnant des conseils pratiques afin de préserver leur santé.



Indicateur clé

- ▶ Taux de fréquence des accidents du travail : **18,2 en 2018** pour 23,03 en 2017
- ▶ Taux de gravité : **0,71 en 2018** pour 0,8 en 2017
- ▶ Nombre de maladies professionnelles reconnues : **10 en 2018** pour 16 en 2017
- ▶ Absentéisme global cumulé : **7,52 % en 2018** pour 7,68 % en 2017
- ▶ Absentéisme global payé : **4,68 % en 2018** pour 4,82 en 2017

20
RÉUNIONS
CHSCT

115
ACTIONS
CLÔTURÉES
EN 2018

417
ACTIONS
CLÔTURÉES
DEPUIS 2016

225
ACCUEILS
SÉCURITÉ

Être en vigilance sur le risque chimique

Soucieux de la santé de nos collaborateurs, notre service Santé Sécurité mène une politique de prévention active. En effet, nous avons poursuivi nos travaux d'étude et de mesure d'exposition en milieu de travail vis-à-vis des émanations de solvants et de poussières sur le site industriel d'Ingrandes sur Vienne. Les résultats de ces études sont inférieurs aux valeurs limites d'exposition professionnelles.

En parallèle de ces actions, un audit et une revue complète de l'étiquetage des produits dangereux en production a été réalisée. Il constitue un outil essentiel pour communiquer aux collaborateurs des informations en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. De nouveaux contenants ont également été mis en place afin d'éviter les émanations de solvants le soir et le week-end.

Améliorer les conditions de travail

Dans un souci de rentabilité économique et d'amélioration des conditions de travail, AIGLE avait investi dans la mise en place de nouveaux contrats de location afin de renouveler et moderniser les chariots en logistique et de nouveaux véhicules de service pour les collaborateurs du site de production. Le déploiement s'est poursuivi en 2018 avec la distribution de 14 nouveaux chariots.

Former des Équipiers de Seconde Intervention

La lutte contre le risque incendie est l'un des enjeux majeurs en matière de Sécurité sur notre site en vertu du volume de stockage. C'est pour cela que nous avons mis en place une équipe de Seconde Intervention (ESI) dont le rôle est de soutenir et de compléter l'action des équipiers de première intervention (les pompiers) en apportant et en utilisant des moyens d'extinction ou de protection



complémentaires tels que le robinet d'incendie armés (RIA), des lances incendie, des extincteurs sur roues, des appareils respiratoires isolants, etc.)

Ainsi une nouvelle session de recrutement et de formation a été réalisée en interne, encadrée par le service SSE en 2018.

L'objectif de cette formation est de spécialiser le personnel à la prévention du risque incendie en approfondissant leurs connaissances théoriques et pratiques à travers des entraînements aux manœuvres incendies.

3

ÉTUDES
RÉALISÉES
EN 2018

100%

DES RÉSULTATS
INFÉRIEURS AUX
VALEURS LIMITES
D'EXPOSITION
PROFESSIONNELLES

Impact environnemental et biodiversité

GARANTIR LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET MAÎTRISER NOTRE IMPACT

Maîtriser nos émissions de Composés Organiques Volatils (COV)

La réduction des émissions de Composés Organiques Volatils dans notre processus de fabrication des bottes de notre site d'Ingrandes est l'une de nos principales préoccupations en matière environnementale.

Plusieurs actions ont été réalisées au cours des dernières années afin de maîtriser cet enjeu tel que des actions de formations, l'amélioration du captage des COV sur le nettoyage des éponges, l'investissement dans un équipement de nettoyage de nos formes au lazer ou encore la mise en place progressive de dispositifs d'aspiration sur les tables d'encollage.



Pour aller plus loin

Pour aller plus loin dans notre démarche de réduction, nous avons lancé en fin d'année 2017 une étude technico-économique sur les COV. Ces recherches se sont poursuivies en début d'année 2018 et ont été réalisées par un cabinet spécialisé au cours de l'année. Les résultats de l'étude ce sont relevés en incohérence avec nos contraintes technico-industrielles et représentent un surcoût nettement supérieur à nos capacités d'investissements. Par conséquent, nous recherchons des solutions alternatives toute aussi performantes mais mieux adaptées à notre outils de production et à nos objectifs de réduction. Une étude technico-économique complémentaire sera lancée en 2019 afin de s'assurer du caractère acceptable du risque sur l'environnement et sur les populations riveraines de l'installation. Elle nous permettra ainsi de déterminer et de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles pour canaliser un maximum d'émissions diffuses de COV en adéquation avec le risque associé.



Indicateur clé

98,94

grammes
de COV émis
par paire
de bottes
fabriquées
en 2018

100,21

grammes
en 2017

SOUTENIR LA PROTECTION ET LA SAUVEGARDE DES AIGLES EN FRANCE

En janvier 2018, AIGLE s'est engagé pour une durée de trois ans, avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), afin de participer à la sauvegarde des 7 espèces d'aigles en France. Cette contribution est un élément clé pour Aigle, tant dans son engagement vis-à-vis de la protection de la biodiversité en France, mais aussi dans le symbole vis-à-vis de la marque.

Bilan de la première année de notre engagement

Le « Réseau National de protection des Aigles Royaux » en France a été récréé, après 5 ans d'inactivité. Ce réseau composé de spécialistes et d'animateurs, coordonne la sauvegarde des Aigles Royaux dans toute la France.



2
AIGLES ROYAUX
SOIGNÉS
EN CENTRE
DE SOINS
PUIS RELÂCHÉS

RE-CRÉATION
DU RÉSEAU
NATIONAL DE
PROTECTION DES
AIGLES ROYAUX

Indicateur clé

ENTRE
150
ET
200
COUPLES
D'AIGLES
ROYAUX
SURVEILLÉS

Une sensibilisation ambitieuse du grand public sur la sauvegarde des 7 espèces d'aigle en France et à l'international

Un des grands enjeux permettant de mieux préserver les aigles, est de mieux les faire connaître auprès du grand public. Un plan de communication ambitieux a donc été mis en place, afin de toucher un maximum de personnes et ainsi les sensibiliser à cette cause.

Création du site web Aigle Royal sur le site « Rapaces de la LPO »



Communication du partenariat dans le mensuel « Oiseau Magazine » auprès des 45 000 adhérents



Création d'un dépliant sur la présentation des 7 espèces d'Aigle en France



Ce dépliant, pédagogique est à destination du grand public. Sa distribution a démarré en 2018 et sera plus largement déployé en 2019 via Aigle et la LPO.

Création d'un casque virtuel « Voler comme un Aigle »



Le partenariat a permis de financer la création d'un casque de réalité virtuelle, permettant de vivre un vol de façon virtuelle d'un aigle dans une vallée de Pyrénées. Cette expérience unique a été déployée en 2018, lors d'événements LPO en France et à l'international ainsi qu'à l'occasion de l'inauguration de notre boutique de Lyon.



Pour aller plus loin

Nos actions prévues pour l'année 2019 :

- Poursuite du déploiement du casque virtuel
- Recrutement d'un Coordinateur du Réseau Aigle au sein de la LPO

- Création d'un cahier technique pour le réseau et les partenaires avec la mise en place d'indicateurs de suivi de la population des aigles en France.
- Création de 10 kits pédagogiques Aigle royal (maquette, aigle en 3D...)

Développer et assurer le maintien des savoir-faire

L'UNIVERSITÉ DES SAVOIRS FAIRE AIGLE (USF), ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE FORMATION, ADAPTÉE À TOUS

Un développement des compétences pour tous

Notre effort de formation est mis sur le développement des compétences métiers de nos collaborateurs, des compétences de management pour nos managers et le développement personnel.

Ainsi, l'investissement formation réalisé en 2018 a représenté un montant de 480 685 euros, soit 2.53% de la masse salariale. Au cours de l'année 2018, le nombre total d'heures de formation s'élève à 6889,5 heures. Au total, 468 stagiaires ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2018.

L'Université des Savoirs Faire a été structurée en 3 parties :

USF Métiers

Dédiée au plan de formation des compétences métiers sur nos trois grands métiers (Corporate, Retail et Production/Logistique)



USF Management

Dédiée aux programmes de formation des compétences de management pour nos trois grands métiers (Corporate, Retail et Production/Logistique)



USF Open 'Up

Dédié à des ateliers de développement personnel et ouvert à tous.



Indicateur clé

Masse salariale consacrée à la formation : **2.53 % en 2018** vs 1.98 en 2017, Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation en France : **468 en 2018** vs 213 en 2017 – hors formation Production
Nombre d'heures de formations consacrées au maintien de notre savoir-faire de maître caoutchoutier : **642 jours en 2018** (vs 541 en 2017)

L'USF MÉTIERS : TOUJOURS PLUS DE PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ADAPTÉS À CHAQUE MÉTIER DE L'ENTREPRISE

Sur le corporate

41 formations ont été déployées en 2018, en groupe ou en action individuelle, sur le site ou auprès d'un prestataire, sur les métiers corporate principalement autour des formations techniques liées aux métiers, des formations sur les développement personnel et des formations à distance.

Sur le retail

Nous continuons le développement de nos programme spécifiques : le parcours Management des Univers Marchands pour nos responsables magasins, le Parcours Responsable Adjoints en et les le Parcours VCM, Vendeur Conseil en Magasin

Sur la production/logistique

4495 heures de formation ont été déployées sur la formation au poste de travail de nos Maîtres Caoutchoutiers. Ces formations permettent de développer de la polyvalence auprès de nos équipes. En complément, les équipes production/logistique/maintenance sont formées tout au long de l'année sur des aspects sécurité liés à leur poste de travail (formations SST, CACES, nacelle, habilitation électrique, pontier, amiante, 3CTACA).



Pour aller plus loin

Création de l'école du caoutchouc

Parce que notre savoir-faire bottier est unique au monde, AIGLE investi dans la création d'une école dédiée à l'apprentissage de notre savoir-faire de maître caoutchoutier. Ce nouveau programme vise à formaliser un processus de formation afin d'assurer l'intégration et la transmission des gestes centenaires aux nouvelles recrues. Actuellement en cours de définition, l'école du caoutchouc sera lancée en décembre 2019 avec un premier groupe test aux postes d'encollage.

L'USF MANAGEMENT : DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET CRÉATION D'UNE CULTURE MANAGÉRIALE CHEZ AIGLE

Pour le corporate

AIGLE a décidé en 2018 de créer un Parcours Management pour les managers de l'ensemble des équipes corporate pour la France et l'international. Il a démarré en novembre 2018, sera déployé chaque année pour des formations permettant le développement des compétences managériales de façon évolutive.

Ce programme a plusieurs objectifs : créer une culture et des rites communs et offrir les outils d'animation du quotidien pour manager son équipe. De plus, ce programme a pour ambition de permettre à chaque manager de développer ses capacités et ses compétences personnelles et professionnelles dans un cadre de changement afin de Faire grandir AIGLE Ensemble.

Ce parcours est organisé en deux niveaux, constitués de plusieurs modules évolutifs.



1^{ère} journée de restitution du test insight à Ingrandes en novembre 2018



Équipe Hong-Kong

Le premier module du niveau 1 « Connaissance de soi & Efficacité Collective » est basé sur le Test Insight Discovery ainsi qu'une journée de formation en groupe lié à la présentation des profils, le fonctionnement des couleurs et la méthodologie d'interaction entre les différentes personnalités.

Nous avons lors de cette première étape du programme USF Management formé 56 Managers en France. La formation a été également déployée en Asie

Pour le retail : poursuite du programmes diplômants pour nos Managers de boutiques

Démarré en 2017, le parcours « Responsables Adjoint » s'est clôturé en septembre 2018 et 13 Responsables Adjoint de nos boutiques ont été diplômés en 2018.



Emilie Rollot (Chargée de formation et de recrutement Retail) et l'équipe de consultant MK'UP.

Une cérémonie a été organisée pour mettre à l'honneur nos équipes au cours de laquelle elles ont pu recevoir leurs diplômes officiels (titre certifiant de niveau 4 inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles).

Ces programmes dédiés aux Responsable de Magasin et de Responsable Adjoints se poursuit en 2019 dans des parcours individuels.

L'USF OPEN 'UP : LA BULLE ZEN POUR LES SALARIÉS

En 2018, la Direction des Ressources Humaines a proposé une nouvelle façon de vivre la formation aux équipes corporate en proposant un cadre plus souple de la formation.

La gestion de ses émotions, de sa respiration et des moments de stress étant la thématique la plus plébiscitée par nos collaborateurs, nous avons donc mis en place des « ATELIERS BIEN-ÊTRE ».

Ces ateliers ont été animés par Sylvain Lagrais, ancien athlète de haut niveau et, qui a développé une méthodologie originale pour gérer son stress et ses émotions en s'appuyant sur des techniques « zen » (Tai Chi, Yoga, Shiatsu...).

Il propose une pédagogie active, ludique et dynamique avec des outils et méthodes adaptés et personnalisés que chacun peut facilement s'approprier au moment de l'atelier puis ensuite appliquer dans son quotidien professionnel ainsi que personnel.

8 ateliers ont été déployés sur nos sites de Boulogne et d'Ingrandes-sur-Vienne et ont bénéficié à 88 salariés.



L'USF OPEN 'UP

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CANDIDAT ET NOUVEAUX COLLABORATEURS

Un nouveau site employeur



Nous avons décidé de créer en partenariat avec *Welcome To The Jungle*, un site employeur AIGLE.

Grâce à cet outil, nous avons développé notre image employeur, en développant notre sourcing candidats et en permettant une meilleure expérience candidats.

Au travers notre espace, les postulants peuvent découvrir l'entreprise de l'intérieur à travers des profils et des interviews de collaborateurs avec toutes les informations utiles, pour se projeter et trouver le job idéal.

Pour AIGLE, c'est également un moyen de mieux gérer les annonces et les candidatures reçues, développant la transparence sur ses offres d'emploi et permettant de mieux faire découvrir l'entreprise de l'intérieur pour les personnes de l'extérieur.

En complément, nous développons toujours notre page employeur LinkedIn, afin de développer notre image employeur en communiquant sur nos actualités ressources humaines et business de notre entreprise et nos offres d'emplois. A fin décembre 2018, le nombre d'abonnés sur notre page est de 8 000 personnes.

Poursuite de l'amélioration de l'intégration des salariés

L'arrivée dans une entreprise est une étape importante pour tout nouveau collaborateur. De manière que la prise de fonction se passe le mieux possible et que le collaborateur se sente rapidement intégré au sein de l'entreprise, AIGLE a mis en place des parcours d'intégration en 2017, adapté pour chaque grand métier de l'entreprise.

Corporate

- Trois mois
- Journée d'accueil, journée au sein du site industriel d'Ingrandes sur Vienne, une journée en boutique et une tournée dans notre réseau commercial nature

Retail

- Deux semaines de formation en site école pour nos Responsables de point de Vente et Adjoints
- Une semaine pour nos Vendeurs,
- Formation/sur les 5 focus de compétences définis.



Indicateur clé

Nombre d'entrées cumulées (CDI, CDD, Apprentis) : **168 en 2018** (pour 169 en 2017);
Nombre de sorties CDI : **121 en 2018** (pour 138 en 2017)

Logistique & Industrie

- Un point sécurité et une réunion d'information RH

ENJEUX MAJEURS



Économie circulaire et changement climatique

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Valoriser nos déchets et contribuer au recyclage de nos produits

Depuis toujours, nous veillons à limiter la quantité de déchets produits sur notre site d'Ingrandes. Pour piloter au mieux la gestion des déchets dans le cadre de sa production, AIGLE suit mensuellement les quantités de déchets par type de traitement (déchets enfouis, incinérés, recyclés).



Au total sur l'exercice 2018, 59,8 % des déchets produits sur notre site industriel d'Ingrandes-sur-vienne ont été valorisés soit une évolution à la hausse de +2,90 % par rapport à l'année 2017.

Appliquer l'économie circulaire dans notre chaîne de production

Afin de limiter notre consommation de matières premières, nous pratiquons le recyclage d'une partie de nos déchets tout au long de la chaîne de production : le caoutchouc non « vulcanisé », pouvant être réutilisé plusieurs fois sans perdre ses propriétés, est réintroduit dans le cycle de production de nos bottes.



Indicateur clé

Pourcentage de déchets valorisés du site de production : **59,8 %** (pour 56,90 % en 2017) ; Tonnage total de déchets du site de production : **607,93 tonnes en 2018** (pour 520,62 en 2017)



Indicateur clé

Consommations de matières premières en grammes par paire de bottes fabriquées : **742 g de caoutchouc naturel** (vs 736 en 2018), **209 g de caoutchouc synthétique** (213 vs 2017) ; **126 g de silice** (vs 124 g en 2017) et **19 g de soufre** (vs 19 en 2017).

MAÎTRISER ET ASSURER LE SUIVI NOS CONSOMMATIONS

Au-delà de l'engagement environnemental, la maîtrise de l'énergie et de nos consommations reste un enjeu à suivre afin de limiter nos risques liés à la fourniture, de maîtriser nos facteurs de productivité ou encore de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, nos équipes Maintenance et Procédés assurent la vérification et le suivi régulier de nos installations dans une démarche de prévention. De plus, plusieurs initiatives ont été réalisées ces dernières années afin d'optimiser nos process tels que le remplacement de l'éclairage extérieur par un dispositif LED intelligent ou encore le relamping.



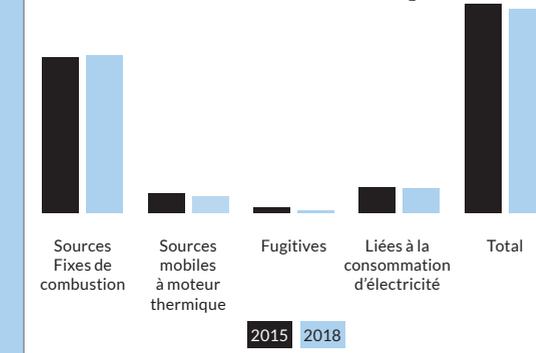
Indicateur clé

Consommations énergétique du site de production	2017	2018
Electricité (MW/h)	4 012	4 132
Gaz naturel (MW/h)	7 761	8 351
Fuel (L)	21 170	23 057
Consommation en d'eau du site de production m ³	12 438	23 127

La hausse significative de la consommation d'eau est due à un incident sur nos canalisations. Les réparations ont été effectuées au cours de l'année 2018.



Émission de gaz à effet de Serre en Tonnes Equivalent CO₂



Nous avons actualisé le bilan des émissions GES (Gaz à Effet de Serre) de nos activités. Ce bilan a été réalisé selon la norme ISO 14 064 en prenant 2015 comme année de référence. Le périmètre de cette étude concerne les activités d'Aigle International sur le territoire français de notre site industriel suivant les scope 1 & 2 comprenant les consommations de Gaz, Fuel, Essence, Electricité ainsi que les fuites en gaz réfrigérants.

Le premier poste d'émission de Gaz à Effet de Serre est celui des émissions directes liées à des sources fixes de combustion (gaz naturel, gaz propane, fuel domestique et gazole non routier) viennent ensuite les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité.

Conformément au décret n° 2016-1138 du 19 août 2016, les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre seront intégrés à notre prochain bilan réglementaire 2020.

ENJEUX À SUIVRE



Impact territorial

PARTAGER ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Depuis toujours nous avons la volonté de partager le savoir-faire et faire découvrir nos métiers, fait partie des valeurs historique



de notre entreprise. Fort de cet engagement, nous avons mis en place en 2017 un processus de structuration afin de professionnaliser notre parcours de visite du site industriel et ainsi offrir la possibilité au

plus grand nombre de découvrir notre savoir-faire unique en France. Ainsi, le projet « Tourisme Industriel » a non seulement pour objectif d'augmenter la fréquentation des visites et, à plus long terme, de rentabiliser l'activité via les ventes supplémentaires au sein de notre magasin d'usine attenant à notre site industriel.

En 2018 nous avons accueilli 1018 visiteurs, soit +5.7% vs 2017 venus du monde entier (UK, Chine, Japon, Canada, Philippines...) et mis en place un partenariat avec l'Office de Tourisme du Grand Châtelleraut.

SOUTENIR DES PROGRAMMES DE PROTECTION DES HOMMES

AIGLE a mis en place des partenariats avec plusieurs associations caritatives locales pour venir en aide aux personnes démunies et favoriser l'insertion professionnelle grâce à des dons de produits textiles et chaussant.



Indicateur clé

1018

NOMBRE DE VISITEURS ACCUEILLIS SUR NOTRE SITE EN 2018

917

EN 2017



Indicateur clé

10450

PIÈCES DONNÉES À DES ASSOCIATIONS EN 2018

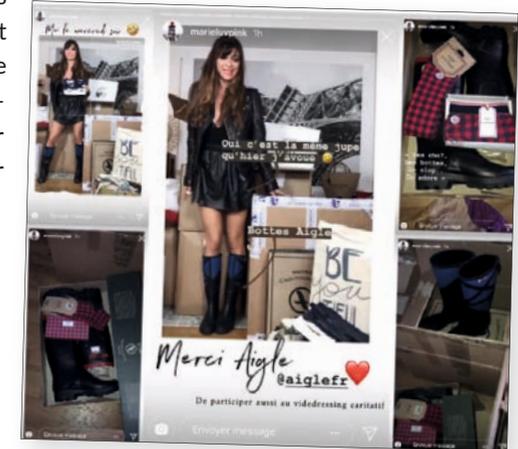
10892

EN 2017

DEUX INITIATIVES SOLIDAIRES

AIGLE partenaire d'un vide-dressing caritatif

AIGLE a été le partenaire du vide-dressing caritatif qui s'est tenu en octobre 2018 au PRINTEMPS. Une initiative portée par Marie (marieluppink) bloggeuse mode, dont 100% des fonds récoltés durant la vente ont été reversés au profit de la lutte contre le cancer du sein à l'Institut Gustave Roussy, premier centre de lutte contre le cancer en Europe.



AIGLE soutient les sinistrés de l'Aude

AIGLE s'est associé à quatre associations afin d'apporter un soutien matériel aux sinistrés du département de l'Aude à la suite des crues meurtrières qui ont touché le département en 2018.

492 paires de bottes ont été envoyées à la Croix-Rouge de l'Aude, à la Protection Civile de Carcassonne, au Secours Populaire Français de l'Aude et à l'Association Bram Solidarité (association de la ville de Bram).



492
PAIRES

Dialogue social

DÉVELOPPER ET METTRE EN PLACE LES NOUVELLES MODALITÉS DU DIALOGUE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Mise en place du Comité Social et Economique (CSE)

Nos mandats CE/DP/CHSCT ont pris fin le 31/10/2018 pour laisser place au Comité Social et Economique (CSE). Le CSE est un nouvel organisme qui regroupe les trois instances représentatives du personnel existantes : les délégués du personnel, le comité d'entreprise, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

La mise en place de ce nouvel organe a été défini lors d'une négociation avec nos partenaires sociaux qui a abouti à la signature d'un accord cadre puis de la signature du protocole d'accord préélectoral en septembre 2018.

Dans le cadre du renforcement du dialogue social, l'entreprise a accordé de nombreux avantages :

CSE : 117 heures de délégation supplémentaires

CSSCT : 5 membres (pour 3 indiqués par la loi) et le temps des visites non comptabilisé en heures de délégation

Temps passé dans les réunions du CSE et de ses commissions non imputé des heures de délégation même s'il excède 30 heures

Temps de déplacement et de visite des magasins pris en charge par l'entreprise pour 2 membres de la CSSCT

Prise en charge des frais de déplacement et d'hôtel par l'entreprise



Indicateur clé

Nombre de réunions IRP (dont visites CHSCT) : 55 réunions réalisées en 2018 vs 57 en 2017
Nombre d'accords en vigueur donnant lieu à une commission annuelle de suivi : 6 en 2018 vs 3 en 2017

BILAN DE NOS ACCORDS D'ENTREPRISE

Charte Télétravail et droit à la déconnexion : 1^{er} bilan

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, notre charte sur le télétravail s'inscrit dans une démarche d'amélioration et de modernisation de la qualité de vie au travail. L'objectif du télétravail est de permettre aux salariés de bénéficier d'une plus grande souplesse dans l'organisation de son travail (sans porter atteinte à l'efficacité collective de travail). Ce dispositif est destiné aux salariés cadres au forfait jours et tous horaires pour lesquels leurs statuts leur permettent une autonomie dans l'organisation de leur temps de travail. Il repose sur un lien de confiance mutuelle entre le salarié et son responsable hiérarchique. 75 jours de télétravail ont été réalisés par nos collaborateurs en 2018.

Le développement des outils numériques est devenu un enjeu d'efficacité néanmoins, leur accessibilité croissante rend plus floues les frontières entre la vie privée et la vie professionnelle.

En signant un accord relatif au droit à la déconnexion fin 2017, l'entreprise a souhaité définir les modalités d'une utilisation raisonnée des outils numériques, à protéger les temps de repos et de congés des salariés, en vue d'assurer le respect de la vie personnelle.

Cet accord met en avant les modalités pratiques de l'exercice du droit à la déconnexion, rappelle les règles de bonnes pratiques quant à l'usage efficient et raisonné de la messagerie électronique.

Accord relatif à la mise en place d'une couverture prévoyance pour les salariés non affiliés à l'AGIRC et d'une carence pour le personnel Agents

Mis en place au cours de l'année 2017, cet accord avait trois principaux objectifs.

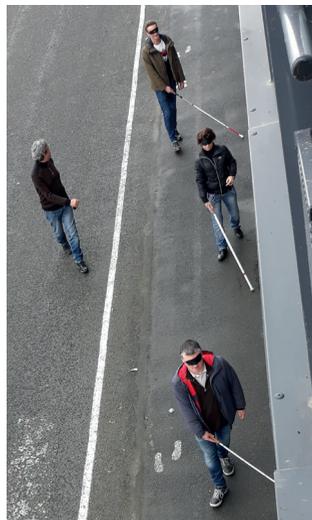
Premièrement de lutter contre l'absentéisme de la population agent et notamment des agents de production par la mise en place d'une carence. Deuxièmement, il a permis de prendre en compte la pénibilité par la mise en place d'une couverture prévoyance. Pour finir, cet accord rétabli l'équité en matière de protection par l'élargissement du périmètre de couverture. Ainsi, 100 % de la population d'AIGLE est désormais couverte en France.

Aux termes de l'année 2018, 13 dossiers prévoyance ont été montés, 7 personnes ont pu bénéficier du dispositif. Nous avons également assisté à une baisse du taux d'absentéisme payé des agents de production qui est passé de 8.81 % en 2017 à 6.98 % en 2018.

Favoriser l'intégration des Travailleurs en situation de handicap chez AIGLE

Début 2018, nous avons signé un accord d'entreprise en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de Handicap avec nos partenaires sociaux. Cet accord est entré en vigueur à la suite de l'obtention de notre agrément par la DIRECCTE le 10 avril 2018 pour une durée de 3 ans. Il s'inscrit dans le cadre du projet d'entreprise « Faire grandir Aigle ensemble ».

Il permet d'officialiser la création d'une **Mission Handicap**, ayant pour mission d'aider notre entreprise à respecter notre obligation d'emploi et surtout de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de notre accord. Il a comme objectif de recruter et de maintenir dans l'emploi des salariés en situation de handicap de manière durable mais également de sensibiliser nos collaborateurs à cette démarche afin de lever les freins vis-à-vis de cette thématique. En 2018, nous avons sensibilisés nos collaborateurs au travers deux actions phares : L'opération un jour, un métier et le défi « Cap ou pas Cap ».



Opération un jour, un métier en action pendant la Semaine du Handicap

Dans le cadre de notre politique Handicap 2018-2020, nous avons ainsi accueilli trois stagiaires mercredi 21 novembre à l'occasion de la 22^e édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées ou SEEPH qui a eu lieu du 19 au 25 novembre 2018.

L'opération « Un jour, un métier en action® » est une opération créée en 2006 par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (ou Agefiph). Elle repose sur un principe simple : il s'agit de **permettre à un demandeur d'emploi handicapé de passer une journée en entreprise, en binôme avec un salarié, et se familiariser ainsi avec une entreprise, un secteur d'activité ou un nouveau métier.**

Teambuilding ludique CAP ou pas CAP ?

Une journée de sensibilisation a été organisée le 4 décembre dernier sur notre site d'Ingrandes. Le défi « CAP ou pas CAP ? » est un team building ludique sur la thématique du handicap organisé dans le cadre de notre accord signé en 2018.

L'animation était ouverte à tous les collaborateurs du site avec quatre sessions pour les salariés Corporate et l'accès réservé aux agents le midi. Une soixantaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation.

Durant l'animation, les collaborateurs ont pu découvrir différents aspects du handicap à travers trois animations : cannes blanches et lunettes noires, comme sur des roulettes et un jeu de l'oie géant.



NOTE ET ATTESTATION DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT METHODOLOGIQUE



Préambule

La transcription de la directive européenne sur le reporting extra-financier a donné lieu durant l'été 2017 à la publication d'une ordonnance et de son décret d'application remplaçant le dispositif actuel de reporting RSE dit « Grenelle II ». (décret n°2017-1265 en date du 9 août 2017 et de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017)

Avec ce nouveau dispositif de « déclaration de performance extra-financière » (DPEF), l'intention est de passer de l'exhaustivité précédemment exigée par l'article 225 du Grenelle 2, à une approche de « pertinence » de la conformité réglementaire.

Conformément à cette nouvelle réglementation, AIGLE INTERNATIONAL a demandé à un organisme tiers indépendant un rapport comportant une attestation relative à la conformité et à la sincérité des informations.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette note a pour objectif d'expliquer la méthodologie de reporting appliquée par AIGLE INTERNATIONAL en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Elle précise l'organisation du processus de collecte, de validation et de consolidation des indicateurs, les responsabilités aux différents niveaux du processus et les définitions utiles à la bonne compréhension des données demandées.

Périmètre

Le périmètre des informations RSE intégrées dans la déclaration de per doit être le périmètre de consolidation financière.

Pour ce premier exercice, nous avons privilégié un périmètre France pour notre reporting incluant le siège social de Boulogne Billancourt, le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne et les magasins détenus en propre pour faire face à nos nouvelles obligations réglementaires. Les filiales européennes et asiatiques sont exclues. Cependant, nous mettons en place une démarche d'intégration pour les prochains exercices.

Ainsi, les enjeux cruciaux publiés au sein de cette déclaration couvrent en moyenne 48,5% des effectifs consolidés.

Période de reporting

Aigle International a opté pour une consolidation des données sur la période comptable de l'année N. Sauf indication contraire, tous les indicateurs RSE reflètent l'activité du 1er janvier au 31 décembre de l'année N.

Historique

Afin de pouvoir comparer les résultats d'une année sur l'autre, l'historique des informations reportées, lorsqu'il est disponible, couvre les années N-1, N-2, avec les méthodologies correspondantes.

Collecte des données

Les données sont recueillies directement auprès des contributeurs RSE des pôles d'activités ou auprès des directions concernées par la direction RSE. Le calendrier de rédaction du rapport s'articule sur une production des indicateurs durant les mois de janvier et février puis une rédaction des commentaires associés.

Précisions méthodologique

- Indicateurs sociaux et sociétaux

Les informations sociales et qualitatives sont collectées de manière centralisée par un référent RH pour chacun des périmètre. Les données RH sont établies sur les mêmes définitions et bases de calcul que celles du bilan social d'Aigle International.

- Indicateurs environnementaux

Les informations environnementales sont collectées par le service RSE à partir des sources suivantes : fichiers de suivi sous Excel, factures, rapports d'audit environnementaux, rapport de consommation d'eau, registre de suivi des déchets, bordereaux de suivi des déchets, etc.

Concernant l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre, les calculs ont été effectués à partir des données relatives aux consommations d'électricité, de gaz et de fuel couvrant le périmètre du site de production et du siège social. Les calculs ont été réalisés sur les mêmes bases de calcul que notre bilan GES 2015 déterminé à partir des facteurs d'émission extrait de la BASE CARBONE (www.basecarbone.fr).

VARIATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2017

Suppression d'indicateurs

Dans le cadre de la mise en place de la déclaration de performance extra-financière, les indicateurs suivants ont été supprimés car évalués non pertinents par rapport à nos enjeux retenus :

- Répartition par âge
- Répartition par sexe
- Rémunération
- Part de l'effectif à temps partiel
- Nombre d'embauches intérimaires
- Horaires de travail par secteur
- Dépenses Sociales de l'Entreprise
- Ancienneté moyenne
- Salaire moyen a effectif identique
- Pourcentage de collaborateurs en situation de handicap
- Répartition des déchets de production selon le type

Remplacement d'indicateurs

- Embauches et licenciements sont remplacés par le nombre d'entrées et le nombre de sorties CDI
- Nombre totales d'heures de formation sont remplacées par le nombre de jours de formation
- Qualité RSE du parc fournisseurs remplacé par le pourcentage de signature de notre Code de Conduite des Partenaires AIGLE ainsi que le pourcentage de fournisseurs ayant été audités et/ou ayant une certification sociale ou environnementale

Les erreurs a posteriori dans le rapport RSE 2017

Taux de Fréquence et taux de gravité 2017

Les indicateurs des taux de fréquence et de gravité sont portés à 23,03 et 0,80 au lieu de 24,07 et 0,81 à la suite de d'une erreur de saisie des heures travaillées de la distribution et d'un accident refusé par la CPAM après communication des chiffres 2017.

Consommation de matières premières en grammes par paire de bottes fabriquées :

L'indicateur 2017 prenait en compte le nombre de paires fabriquées au total au lieu de la quantité de bottes premier choix. Par conséquent, la quantité de matières premières corrigée est portée comme suit : caoutchouc naturel : 736 g (au lieu de 682) ; caoutchouc synthétique : 213 g (au lieu de 197) ; Silice : 124 g (au lieu de 115) ; Souffre : 19 g (au lieu de 18g).

AIGLE INTERNATIONAL

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31/12/2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants¹ :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au niveau du site représentatif d'Ingrandes sur Vienne et couvrent 28% (au regard des effectifs consolidés) des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre les mois de novembre 2018 et février 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

¹ **Informations sociales** : effectif total, répartition des salariés, embauches et licenciements, accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, nombre d'heures de formation.

Informations environnementales : Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, Consommations de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation, protection de la biodiversité.

Informations sociétales : Conditions de dialogue avec les parties prenantes, Actions de partenariat et de mécénat, Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous attirons votre attention sur les précisions apportées au sein de la note méthodologique et, notamment le taux de couverture des enjeux cruciaux publiés dans la Déclaration.

Fait à Niort, le 28 février 2019

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit



Arnaud MOYON

Associé Département Développement Durable



Aigle International S.A.

Site d'Ingrandes-sur-Vienne

CS 30755 - ZI Saint Ustre
86107 Châtellerault Cedex

Siège social

17-23, rue Saint Denis CS 50066
92513 Boulogne-Billancourt

www.aigle.com



AIGLE
DEPUIS 1853